

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vendredi trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE s'est réuni à la salle du conseil en Mairie après convocation légale (le 23 février 2023), sous la présidence de Monsieur Jackie MARCATTE, Maire.

9 Présents : mesdames Amandine LEVEE, Orlane DRUX, Marine ROUSSEL et messieurs Yves COLE, Sébastien DUMOULIN, Lionel DELESTRE, Eric TINEL, Julien PETIT et Jackie MARCATTE, Maire

6 absents excusés : mesdames Anaïs BERVILLE qui donne pouvoir à Sébastien DUMOULIN, Estelle FOUQUET qui donne pouvoir à Yves COLE, Diane LAUGEOIS qui donne pouvoir à Amandine LEVEE, Véronique FAMERY qui donne pouvoir à Marine ROUSSEL, Karine MORLOCK qui donne pouvoir à Lionel DELESTRE et monsieur Jérôme ANDRIEU-GUITRANCOURT,

Secrétaire de séance : Yves COLE

En préambule de la réunion, une présentation de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et ses actions est faite par le référent de la commune et la Chef de Brigade de Doudeville.

Il est vingt heures quarante-cinq la séance est ouverte.

### Le Procès-Verbal de la dernière séance du 03 février 2023 est lu et accepté.

#### I. FINANCES COMMUNALES. BUDGET 2023

##### • OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE délibération 008.2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 25 000€ afin de faire face à des décalages ponctuels de trésorerie.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De contracter** auprès du Crédit Agricole de Normandie-Seine **une ligne de trésorerie annuelle** d'un montant de 25 000 €, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuels pour la commune d'YVECRIQUE.

**Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous :**

|  |  |
|--|--|
| Montant de la ligne de trésorerie            | <b>25 000 €</b>                                  |
| Taux variable sur index :                    | <b>Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%</b>       |
| Marge :                                      | <b>1.06 %</b>                                    |
| Périodicité de la facturation des intérêts : | <b>Mensuelle, intérêts calculés à terme échu</b> |
| Montant minimum des tirages :                | <b>5 000€</b>                                    |
| Commission d'engagement :                    | <b>0.10% soit 25 €</b>                           |
| Frais de dossier :                           | <b>50 €</b>                                      |

- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la commune d'YVECRIQUE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

- **DEVIS POUR ELAGAGE DES ARBRES SUR CD27. Délibération 009.2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour élagage, broyage et évacuation des arbres sur la RD 27 entre la salle communale et l'étang des Cerisiers.

- Les Jardins de Carville : montant HT 6 725€ soit un TTC de 8 070.00€
- L'entretien du Jardin Kévin RIDEL : montant TTC 6 300€
- Les Jardins du Breuil : montant HT 4 850€ soit un TTC de 5 820.00€
- ANTALVERT : montant HT 3 300€ soit un TTC de 3 960.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :

- RETENIR le devis de l'entreprise ANTALVERT pour un montant TTC de 3 960€
- NE PAS ACCEPTER les devis de Les Jardins de Carville, de L'entretien du Jardin Kévin RIDEL et Les Jardins du Breuil. Un courrier de non-acceptation sera envoyé aux entreprises non retenues.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

## II. **PERSONNEL COMMUNAL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les entretiens individuels du personnel communal ont débuté.

- **RENOUVELLEMENT DE HIRONDINE CARLIER. Délibération 010.2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Madame Hirondine CARLIER arrive à son terme le 10 avril 2023 et qu'elle souhaite être renouvelée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE RENOUVELER le contrat de Madame Hirondine CARLIER pour 1 an dans les mêmes conditions soit :

Agent contractuelle du 11.04.2023 au 10.04.2024

Entretien salle communale et remplacement des agents techniques en charge de la cantine garderie et du nettoyage des bâtiments communaux.

Rémunération sur la base d'un indice agent technique non titulaire de catégorie C avec un taux de 6/35<sup>ème</sup>.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

- **RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE FIPHFP délibération 011.2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune demande une subvention annuelle au Fonds d'Insertion aux Personnes avec un Handicap de la Fonction Publique pour atténuer le coût des rémunérations et des charges de l'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe qui assume les tâches d'auxiliaire de vie professionnelle à

hauteur de 27/35<sup>ème</sup> depuis le 15.04.2016 pour faciliter les conditions de travail de Monsieur Pierre FRIBOULET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE DEPOSER pour cet exercice 2023 une demande de renouvellement d'aide financière auprès du FIPHFP
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

### **III. GESTION INSCRIPTIONS CANTINE GARDERIE. délibération 012.2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DUHAMEL de CAUX Formatique est venu ce mardi 21.02.2023 présenter à la Commune un portail PARASCOL permettant aux familles d'inscrire de façon dématérialisée leurs enfants à la cantine et à la garderie. La Mairie aura accès à ces informations pour récupérer le nombre de rationnaires par jour et le nombre d'enfants allant à la garderie. La mise en place de cette dématérialisation amènera une plus grande responsabilisation des parents pour inscription et un arrêt des envois papier (mensuels).

Deux devis sont présentés pour cette mise en place :

1. « Enfance standard » sans visualisation des factures : montant HT pour installation et redevance annuelle 2 880.00€ soit un TTC de 3 456.00€ la première année.  
Les redevances annuelles suivantes seront de 1 860.00€ HT
2. « Enfance expert » avec visualisation des factures par les familles : montant HT pour installation et redevance annuelle 3 180.00€ soit un TTC de 3 816.00€ la première année.  
Les redevances annuelles suivantes seront de 2 160.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE METTRE en place cette gestion dématérialisée des inscriptions cantine garderie avec installation d'Enfance Standard pour une redevance annuelle de 1 860.00€ HT soit un coût d'installation et de redevance pour 2023 de 3 456.00€TTC
- D'INTEGRER ce coût dans le calcul du déficit cantine garderie avec demande de participation des communes de Grémonville et d'Amfreville Les Champs
- DE METTRE en place cette nouvelle gestion à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 avec une période test jusqu'au 07 juillet 2023 et une mise en place effective à compter de septembre 2023.

Un courrier d'information sera envoyé aux parents dans les prochains jours.

Il est proposé d'augmenter le prix aux familles des repas non commandés : proposition à 7 € par repas non prévu afin de sensibiliser les parents à l'importance de la préinscription cantine.

Monsieur le Maire va demander l'avis pour cette augmentation aux Maires des communes de GREMONVILLE et d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS.

### **IV. PARTICIPATION FINANCIERE AU SMBV DURDENT SAINT VALERY VEULETTES. Délibération 013.2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE FISCALISER la participation communale 2023 au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la DURDENT, SAINT VALERY et VEULETTES pour un montant de 1 472.83€

## V. QUESTIONS DIVERSES.

Compte-rendu de la commission animation jeunesse et sports du 28.02.2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du 28.02.2023, la Team Yvecriquaise a évoqué le fait qu'elle pouvait organiser la fête de la musique. Après réflexion, nous avons reçu un mail de sa part qui nous annonçait qu'elle se désengageait de cette animation.

Monsieur le Maire attend à ce jour un retour du CFC pour organisation de la Fête de la Musique 2023.

Il est proposé par un conseiller de se rapprocher de l'école pour une possible animation pour cet évènement.

**Fin de réunion 21 heures 55.**

**Signatures des conseillers présents à la réunion du 03 mars 2023**

**ANDRIEU-GUITRANCOURT Jérôme**

*Excusé*

**BERVILLE Anaïs**

*excusée donne pouvoir à S.DUMOULIN*

**COLE Yves**

**DELESTRE Lionel**

**DRUX Orlane**

**DUMOULIN Sébastien**

**FAMERY Véronique**

*Excusée donne pouvoir à ROUSSEL Amandine*

**FOUQUET Estelle**

*Excusée donne pouvoir à Y.COLE*

**LAUGEOIS Diane**

*Excusée donne pouvoir à A.LEVEE*

**LEVEE Amandine**

**MARCATTE Jackie**

**MORLOCK Karine**

*Excusée donne pouvoir à L.DELESTRE*

**PETIT Julien**

**ROUSSEL Marine**

**TINEL Eric**

